

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DIALAN-SUR-CHAINE
DU MARDI 6 FÉVRIER 2024**

Date de la convocation : 30/01/2024 - Date d'affichage : 13/02/2024

N° 2024-02

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 6 février, vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de Le-Mesnil-Auzouf en séance publique, sous la présidence de Jean-Yves BREPIN, Maire.

Etaient présents : BRUNET G., DUBOSQ J-M., DUCHEMIN J., ENOUF Y., GUILBERT N., HENTRY M., LENOBLE A., WINTZ M.

Etaient absents : CAUDRELIER CRESTEY L., CHIRON L., LEBREDONCHEL H., LECHAT M-F., LECOQ S., MALITOURNE M., RENET J., VILLIÈRE N.

Rappel de l'ordre du jour :

* Délibérations :

- Approbation du dernier procès verbal du 15 janvier 2024
- Démission d'un adjoint, maintien du poste du 4ème adjoint et son remplacement
- Vote des taux d'imposition
- Loyer logement communal 3 impasse de la Gare
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif / création d'un poste de rédacteur

* Informations et questions diverses

- Bilan des commissions
- Position sur propriété à l'abandon à le Mesnil-Auzouf
- Horloge pour la sonnerie des cloches de Jurques

Délibération 2024-02-01 : Approbation du procès-verbal du 15 janvier 2024

Monsieur le Maire demande au conseil municipal si le dernier procès-verbal fait apparaître des observations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu du dernier conseil municipal.

Délibération 2024-02-02 : Ajout d'un point à l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter une délibération sur la proposition obtenue de la société OMB concernant les copieurs de l'école et de la mairie annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver l'ajout à l'ordre du jour la proposition de la société OMB.

Délibération 2024-02-03 : Démission d'un adjoint, maintien du poste du 4^{ème} adjoint et remplacement

Pour des motifs professionnels et personnels, Mme Johanna RENET a formalisé sa décision d'abandonner son poste de 1^{er} adjoint tout en conservant ses mandats de conseillère municipale et conseillère communautaire.

La démission est effective au 16 janvier 2024.

Il est tout d'abord proposé de maintenir le même nombre d'adjoint soit 4.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir à 4 le nombre d'adjoint.

Délibération 2024-02-04 : Nomination d'un nouvel adjoint

Suite à la délibération précédente de maintenir le nombre d'adjoint à 4, il est donc fait appel à une candidature d'une femme pour la remplacer dans la mesure où la parité doit être maintenue dans la liste des adjoints.

1 candidate se présente : Angélique LENOBLE

9 Conseillers municipaux présents

2 assesseurs sont nommés pour assurer le déroulement du vote : Yanick Enouf et Nicole Guilbert

9 bulletins de vote sont recueillis

9 voies sont exprimées en faveur de Mme LENOBLE

Mme Angélique LENOBLE est donc élue à l'unanimité comme 4^e adjoint

L'ordre des adjoints est désormais Yanick ENOUF, Laetitia DUBOST, Joffrey DUCHEMIN, Angélique LENOBLE

Pour : 9

Contre :

Abstentions :

Délibération 2024-02-05 : Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire rappelle le tableau délibéré l'an dernier tendant vers l'harmonisation des taux pour les deux communes historiques.

Taxe Foncière Propriétés bâties

	Coefficient d'harmonisation	2020	2021	2022	2023
Jurques	0.127 %	15.60%	15.73 % + 22.10 %	37.96%	38.08%
Le Mesnil-Auzouf	-0.314 %	16.93%	16.61 % + 22.10 %	38.71%	38.08%

Taxe Foncière Propriétés non bâties

	Coefficient d'harmonisation	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Jurques	0.231 %	28.28 %	28.51 %	28.74 %	28.97 %	29.20 %	29.44 %	29.67 %	29.90 %	30.13 %	30.36 %
Le Mesnil-Auzouf	-0.315 %	33.19 %	32.88 %	32.56 %	32.25 %	31.93 %	31.62 %	31.30 %	30.99 %	30.67 %	30.36 %

Taxe Habitation

	Coefficient d'harmonisation	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Jurques	-0.119 %	9.32 %	9.20 %	9.09 %	8.97 %	8.85 %	8.73 %
Le Mesnil-Auzouf	0.249 %	7.49 %	7.73 %	7.98 %	8.23 %	8.48 %	8.73 %

Il est proposé de maintenir ces taux sans augmentation

Le mail de Mme Motus Trésorerie de Vire est présenté, il concerne la possibilité de majoration du taux de TH sur les logements vacants et résidences secondaires (taux maxi 8,84% sauf augmentation des autres taux et gain fiscal attendu de 66€)

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- Le maintien sans augmentation des taux objectifs fixés :

TFPB : 38.08 %

TFPNB : 30.36 %

TH : 8.73 %

et d'appliquer les mêmes durées de convergence précédemment définies

Délibération 2024-02-06 : Loyer logement communal 3 impasse de la Gare

A la suite du décès de l'ancien locataire, l'ancienne gare de Jurques a été rénovée (changement des menuiseries, électricité, sol, peinture, cuisine...). Avant de le remettre en location, il convient de fixer le montant du futur loyer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De remettre en location le logement de l'ancienne gare,
- De fixer le montant du loyer 650 € hors eau, électricité, assainissement,
- D'autoriser le maire à signer tous les documents afférents.

Délibération 2024-02-07 : Suppression d'un poste d'adjoint administratif / création d'un poste de rédacteur

A la suite du passage avec succès du concours de rédacteur par Mme Solier, il est proposé de créer un poste correspondant à son nouveau grade et de supprimer le poste d'adjoint administratif qu'elle occupait précédemment.

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant Les lignes directrices de gestion applicables au 01/07/2023,

Considérant la nécessité de *supprimer 1* emploi d'adjoint administratif 1^{ère} classe, à temps complet, sur un poste permanent, titulaire en raison de l'obtention d'un concours de cadre d'emploi supérieur, et de créer un emploi de rédacteur,

Le Maire propose à l'assemblée,

↳ **La suppression de 1** emploi d'adjoint administratif, 1^{ère} classe, permanent à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/03/2024,

Filière : Administrative,

Cadre d'emploi : Adjoint administratif principal,

Grade : 1^{ère} classe :

- ancien effectif 1

- nouvel effectif 0

↳ **La création de 1** emploi de rédacteur, permanent à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/03/2024,

Filière : Administrative,

Cadre d'emploi : Rédacteur,

Grade :

- ancien effectif 0

- nouvel effectif 1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 12.

Délibération 2024-02-08 : Proposition du prestataire OMB concernant les copieurs

Le copieur de la mairie annexe est en location depuis 2019, il est arrivé en fin de contrat, tant de location que de maintenance avec OMB ; c'est un A3 couleur qui a peu fonctionné (moins de 3500 copies / an) et qui peut donc être encore utilisé. Il a donc été demandé les conditions de son rachat en fin de location.

Le copieur de l'école acheté en 2020 fonctionne en revanche beaucoup plus (28 500 copies / an) ; c'est un A4 couleur et le contrat de maintenance est assuré par OMB. Il est à noter que les enseignants souhaiteraient un format pouvant scanner et imprimer du A3.

Il est donc envisagé de permuter ces 2 copieurs pour limiter d'une part l'usure de celui qui était installé à l'école et utiliser au mieux les performances de celui qui était à la mairie annexe.

La proposition suivante a été formulée par OMB :

Prix en HT

MAIRIE DE DIALAN SUR CHAINE (JURQUES)

Situation Actuelle :

Matériel	Date de livraison	Emplacement	Location Interne annuelle	Type d'impression	Engagement annuel	Volume Copie annuel	Coût copies (Maintenance)	Coût annuel pour la Maintenance
TOSHIBA e-STUDIO 2010C	20/02/2019	Mairie LE MESNIL AUZOUF	798,00 €	Noir	10 000	2 172	0,004741 €	47,41 €
				Couleur	1 000	1 332	0,04741 €	63,15 €
				OSC				116,69 €
TOSHIBA e-STUDIO 330AC	20/07/2020	Ecole primaire de DIALAN SUR CHAINE	En acquisition	Noir	26 000	41 796	0,005198 €	217,26 €
				Couleur	2 400	6 588	0,05198 €	342,44 €
				OSC				101,84 €
						51 888		888,79 €

Proposition :

Matériel	Date de livraison	Emplacement	En acquisition	Type d'impression	Engagement annuel	Volume Copie annuel	Coût copies (Maintenance)	Coût annuel pour la Maintenance
TOSHIBA e-STUDIO 2010C	20/02/2019	Ecole primaire de DIALAN SUR CHAINE	Vente du copieur : 800 € HT	Noir	20 000	41 796	0,006 €	120,00 €
				Couleur	4 000	6 588	0,06 €	395,28 €
				OSC				102,00 €
TOSHIBA e-STUDIO 330AC	20/07/2020	Mairie LE MESNIL AUZOUF	En acquisition	Noir	2 000	2 172	0,007 €	15,20 €
				Couleur	1 000	1 332	0,07 €	93,24 €
						51 888		725,72 €

Frais de déplacement des deux multifonctions en incluant la connexion au réseau informatique : 280,00 € HT

Il est à noter que, dans cette proposition, le coût du rachat en fin de location correspond sensiblement à une année de loyer et que, malgré une légère augmentation du coût de maintenance par copie, l'adaptation du contrat d'engagement annuel à la réalité des copies constatées, permet de ne pas augmenter le montant global de cette maintenance. A production égale de copies, il n'y aurait donc pas d'augmentation du budget reprographie en 2024 et une baisse (plus de loyer ni rachat) en 2025

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'accepter la proposition détaillée dans le tableau ci dessus comprenant le rachat du copieur en fin de location pour un montant de 800€ HT, les coûts de maintenance à la copie proposés

De prendre en compte les frais de déplacement et de réinstallation des 2 copieurs au prix de 280€ HT

Informations et Question diverses

- Bilan des commissions**

- Commission bâtiment*

Des problèmes sont signalés par les locataires des logements du presbytère à LMA, à voir par la commission.

Commission Ecole

Conseil d'école

Demande de rendez-vous préalable du directeur

Participations Souleuvre aux charges scolaires pour le dernier enfant qui y est encore scolarisé

Commission Routes

Une mini pelle sera louée en début de semaine prochaine pour réaliser divers travaux de terrassement

Commission cadre de vie

Fermeture de l'épicerie à Mesnil prévue le 18 février prochain

Bulletin municipal en cours de rédaction

Création d'un logo et réfection du site Internet à prévoir en 2024

Urbanisme

Bilan du Permis d'Aménagement lotissement de Jurques : PA déposé en cours d'instruction

- **Position sur propriété à l'abandon à le Mesnil-Auzouf**

Précision sur le propriétaire identifié au cadastre

Procédures possibles :

Immeuble menaçant ruine => risque de travaux à la charge de la commune si propriétaire défaillant

Bien en état d'abandon manifeste => travaux à effectuer puis expropriation nécessaire

Biens vacants sans maîtres => procédure qui semble à privilégier dans le cas présent

- **Horloge pour la sonnerie des cloches de Jurques**

Lors d'une visite de réglage du mécanisme de commande des cloches de l'église de Jurques, la Sté Biard Roy nous a fait part de la vétusté de l'horloge de commande.

Elle nous propose un devis de modernisation de cet équipement pour un montant de 1 758 € TTC.

Les prochaines séances sont fixées au : 5 mars à 20h à Jurques puis le 9 avril à Le Mesnil-Auzouf

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 22 h

